

NOMENCLATURE DES MARCHANDISES.	ESPÈCE DES UNITÉS.	DROITS à percevoir.	
		f.	c.
Truffes en boîte ou flacon,	la boîte ou flacon,	4	00
Confitures,	le kilog,	0	32
Chocolat,	do	0	24
Moutarde en poudre ou préparée,	le flacon	0	05
Saucissons,	le kilog,	0	50
Sucre raffiné en pain ou cassé,	do	0	08
Sucre brut,	do	0	12
Mélasses,	le litre,	0	05
<i>Poteries, porcelaines et verreries.</i>			
Gargoulettes communes,	le cent,	8	00
Gargoulettes fines,	do	25	00
Pipes de terre, à fumer,	la grosse,	1	00
Noix de pipes,	do	2	00
Pipes en composition,	la douzaine,	10	00
Assiettes en terre de pipe,	do	0	48
Faïences communes,	le cent,	3	60
Porcelaines communes,	la douzaine,	0	48
Porcelaines fines,	do	0	96
Vases à fleurs,	do	12	00
Verres à pied à eau, en cristal,	le cent,	8	00
do en cristal pour vins et li- queurs,	do	4	00
do ordinaires à eau,	do	4	00
do ordinaires à vins et liqueurs,	do	2	80
do cylindriques, polis ou tail- lés,	do	2	00
do moulés, coulés et de cantine,	do	1	60
Dames-jeannes,	l'une,	0	32
Carafes assorties,	la douzaine,	0	00
Bois en faïence ou porcelaine opa- que,	le cent,	4	00
Gobelets dits rince-bouche,	do	2	80
Bouteilles vides,	do	1	20
Verres à vitres, grandeurs assor- ties,	do	2	50
Verres de lampes,	do	3	20
<i>Tissus de fil et de coton.</i>			
Toiles et coutils, fil écru,	le mètre,	0	45
do fil blanc,	do	0	20
Toiles à voiles, de fil et de coton,	»	exempt.	
Toiles à matelas, fil,	le mètre,	0	42